

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PEAC 2020: CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MUSIQUES METISSES ET LA DSDEN POUR L'ACCUEIL D'UNE RESIDENCE PEDAGOGIQUE

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) destiné au jeune public, est approuvée la convention de partenariat passée entre l'association Musiques Métisses, située 6 rue Point du Jour à Angoulême, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Charente située à la Cité administrative du Champ de Mars, rue Raymond Poincaré à Angoulême et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit l'accueil et la mise en œuvre d'une résidence pédagogique musicale menée par les musiciens du groupe Balkan Kartet, de juin 2020 à juin 2021, au sein des classes de CM1-CM2 de l'école Nicolas Vanier de Saint Yrieix, de CE2-CM1 de l'école les Frères Chabasse de Bouëx et d'une classe de l'école des Sources de Touvre.

Article 3 – GrandAngoulême prendra en charge les frais d'interventions pédagogiques et versera un montant de 3 300 € à Musiques Métisses soit :

- 15h d'interventions * 3 groupes, soit 45 heures à 55€ de l'heure = **2 475 €**
- 15h de préparation de l'artiste en amont de ses interventions avec le jeune public, à 55€ de l'heure = **825 €**

Article 4 – La dépense est inscrite au budget principal article 6574 – rubrique 33.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 9 octobre 2020